

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absente :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère

**ADMINISTRATION**

**286-10-18**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**287-10-18**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2018-09-10**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 10 septembre 2018.

**CORRESPONDANCE**

- Du ministère des transports, un chèque au montant 159 116 \$, représentant l'aide financière pour l'entretien des routes locales de niveau 1 et 2, et ce, pour l'année 2018.

- De M. Yves Berger, directeur général à la direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au ministère des Transports, une correspondance indiquant que suite à l'engagement de la Ville à participer financièrement à 25 % des coûts de l'ajout d'un système de feux de circulation à l'intersection de la route 132 et du chemin de Saint-Edgar, le Ministère entreprendra les démarches requises afin que ce projet se concrétise, et ce, en fonction des disponibilités budgétaires et des autres priorités du territoire.
- Du Chœur Clef de Sol, une correspondance remerciant l'équipe municipale pour le beau local de rangement aménagé pour eux au Centre communautaire Adrien-Gauvreau.
- De M. Alex Norris, président à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, une correspondance concernant le Programme de soutien financier pour les municipalités – Préparation aux sinistres, ainsi que les détails sur l'admissibilité, les délais et les formalités de ce programme.
- Du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), un état de dépôt au montant de 39 150 \$, représentant une subvention dans le cadre du Programme de soutien à la programmation.
- De la MRC de Bonaventure, un extrait de procès-verbal d'une séance du Conseil de la MRC, tenue le 12 septembre 2018, par laquelle il autorise la Ville de New Richmond à mettre en place une collecte porte à porte sur la rue Pin Rouge et sur le chemin de Saint-Edgar à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. La MRC assumera les coûts de cette collecte jusqu'au 31 décembre 2018 à même le budget du TNO. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les propriétaires de ces secteurs assumeront les frais encourus.
- De la Commission de protection du territoire agricole, une correspondance concernant la demande d'aliénation du demandeur M. Éric Boudreau en faveur de M. Richard Cormier d'une superficie de 4 143,7 mètres carrés correspondant au lot 5 017 541, indiquant que la Commission autorise ladite aliénation.
- De M. Yv Bonnier Viger, médecin spécialiste en santé publique et directeur régional Gaspésie et des Îles, une correspondance concernant la position de la Direction de santé publique sur la consommation de cannabis fumé dans les lieux publics extérieurs ainsi que les différents enjeux à considérer avant d'adopter des mesures municipales plus restrictives concernant la consommation de cannabis.
- Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, copie d'une correspondance transmise à Activa Environnement inc., les informant de la réception de leur demande d'autorisation d'un projet d'interventions en plaine inondable ainsi que sa transmission pour étude et analyse.
- De Mme Micheline Anctil, présidente du conseil d'administration de la CAUREQ (Centre d'appels d'urgence de l'Est du Québec), une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 7 532,04 \$ représentant la redistribution des excédents pour l'année financière 2017-2018.
- Du responsable de la salle de billard au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, une correspondance indiquant que les membres ont procédé à l'ouverture officielle de la salle nouvellement rénovée et remerciant le Conseil d'avoir répondu adéquatement à leurs besoins.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de septembre 2018.

288-10-18

**COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de trois cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt cents (375 884,80 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

289-10-18

**AUTORISATION - PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES IMPAYÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** la greffière à entreprendre les procédures relativement à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires pour l'année 2016 et les années subséquentes, qui aura lieu le 29 novembre 2018 à 10 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de New Richmond, située au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, pour les immeubles suivants :

<b>Matricule</b>	<b>Montant dû 2016 (\$)</b>	<b>Montant à recevoir au 1<sup>er</sup> octobre 2018 (\$)</b>
0534-77-4851	1,90	4,48
0438-34-0115	5 868,43	20 036,95
0437-35-0734	21,63	60,25
0437-36-4614	52,43	136,12
0337-35-5015	1 171,06	4 418,50
0535-32-1794	83,89	167,58
1045-49-8171	315,00	839,27
1345-88-1243	2 336,51	6 001,44
1046-83-0118	53,45	484,25
0738-12-0284	1 887,47	4 559,23
0932-69-1069	1 300,22	7 471,36
0535-20-9860	29,62	71,35

<b>Matricule</b>	<b>Montant dû 2016 (\$)</b>	<b>Montant à recevoir au 1<sup>er</sup> octobre 2018 (\$)</b>
0636-02-3050	358,38	806,44

**ADOPTÉE**

290-10-18

**MANDAT D'ACHAT - VENTE POUR TAXES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** la trésorière-adjointe à procéder à l'acquisition, pour et au nom de la Ville de New Richmond, des immeubles non vendus lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 29 novembre 2018 à 10 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de New Richmond, située au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1072-18 DÉFINISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1071-18 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur François Bujold donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1072-18 définissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant le Règlement 1071-18.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**RÈGLEMENT 1073-18 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 211 100 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT DE 4 222 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION DE DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur René Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1073-18 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 211 100 \$ et pour ce faire un emprunt de 4 222 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1074-18 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE AUX SECTEURS RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, TOURISTIQUE ET AGRICOLE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE NEW RICHMOND ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT DE 364 000 \$, REMBOURSABLE SUR 15 ANS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur Jacques Rivière donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement d'emprunt 1074-18 décrétant un programme d'aide aux secteurs résidentiel, commercial, touristique et agricole sur tout le territoire de la Ville de New Richmond et pour ce faire un emprunt de 364 000 \$, remboursable sur 10 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

291-10-18

**DEMANDE DE COMMANDITE - SPECTACLE DU JOUR DE L'AN À PIN ROUGE**

**Considérant** la demande d'aide financière déposée par le Parc régional Petite-Cascapédia pour l'organisation et la tenue du traditionnel spectacle du Jour de l'An à Pin Rouge;

**Considérant que** cedit spectacle est devenu une tradition pour les gens de New Richmond et des environs et un élément clé pour le Parc dans ses efforts de diversification;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement au Parc régional Petite-Cascapédia d'un montant de 3 000 \$ à titre de participation financière pour l'organisation et la tenue du traditionnel spectacle du Jour de l'an à Pin Rouge, et ce, pour les coûts importants de cachets d'artistes ainsi que la technique.

**ADOPTÉE**

292-10-18

**LUMIÈRES DE RUE - BOULEVARD PERRON OUEST**

**Considérant** l'offre reçue par les Entreprises Martin Audet, Maître Électricien inc., pour le remplacement d'environ 89 lumières de rue au sodium pour du LED sur le boulevard Perron Ouest, au montant de 28 415 \$, taxes en sus;

**Considérant que** la durée de vie de ces lumières au LED, d'environ 50 000 heures, vient diminuer le besoin de remplacement et de maintenance de cesdites lampes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le versement d'un montant de 28 415 \$, taxes en sus, à les Entreprises Martin Audet, Maître Électricien inc. pour le changement de 89 lumières au sodium pour du LED sur le boulevard Perron Ouest. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 876-10.

**ADOPTÉE**

293-10-18

**POLITIQUE DE TARIFICATION - CENTRE COMMUNAUTAIRE - LOCATION DE CUISINE**

**Considérant** la politique de tarification en vigueur pour la location des locaux au Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

**Considérant que** plusieurs demandes ont été adressées au Conseil pour une location de la cuisine uniquement;

**Considérant que** le Conseil souhaite rendre accessible aux usagers, ladite cuisine;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**De modifier** la politique de tarification des salles du Centre communautaire Adrien-Gauvreau et d'y ajouter un tarif journalier de 125 \$ pour une location de la cuisine seulement.

**ADOPTÉE**

**ENTENTE DE SERVICES - SOLUTION DE TÉLÉPHONIE IP NAVIGUE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

294-10-18

**COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) - OFFRES DE SERVICES**

**Considérant qu'**il existe une problématique pour le service de la collecte des matières résiduelles de certains secteurs des Territoires non organisés (TNO);

**Considérant que** ledit service est desservi par la Ville;

**Considérant que** le conseil des maires de la MRC de Bonaventure a autorisé la Ville de New Richmond à mettre en place une collecte porte à porte des matières résiduelles pour cesdits secteurs, et ce, par sa résolution 2018-09-167;

**Considérant que** par ladite résolution, la MRC de Bonaventure assumera les coûts de cette collecte;

**Considérant que** la Ville a reçu des offres d'entrepreneurs, Groupe Bouffard et Exploitation Jaffa, pour la collecte des matières résiduelles et recyclables;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'accepter** les offres suivantes pour la collecte porte à porte des matières résiduelles et recyclables de certains secteurs des Territoires non organisés (TNO) :

- Groupe Bouffard - Matières recyclables : 116,11 \$ par collecte, taxes en sus. Ce prix est valide jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2019.
- Exploitation Jaffa - Matières résiduelles : 230 \$, taxes en sus, par collecte supplémentaire. Ce prix est valide jusqu'en mai 2020.

**ADOPTÉE**

**PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU**

295-10-18

**AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE PAVAGE SUPPLÉMENTAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement de la facture 5802374594 à la firme Eurovia Québec Construction inc. au montant de 6 997,63 \$, taxes en sus, pour des travaux supplémentaires de pavage au Centre communautaire Adrien-Gauvreau. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1042-17.

**ADOPTÉE**

296-10-18

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE**

**Considérant** l'état d'avancement des travaux de rénovation au Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le certificat de réception provisoire des travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre communautaire Adrien-Gauvreau.

**ADOPTÉE**

297-10-18

**DEMANDE ET CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 8 - LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement du certificat de paiement no. 8 à Les Constructions scandinaves inc. au montant de 96 591,86 \$, taxes en sus, et ce, tel que recommandé par la firme d'architecte Lebel Goulet + Day en date du 27 septembre 2018. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1042-17.

**ADOPTÉE**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

298-10-18

**DEMANDE D'APPUI - REGROUPEMENT - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

**Attendu que** l'Office municipal d'habitation de Nouvelle, l'Office municipal d'habitation de New Richmond, l'Office municipal d'habitation de Bonaventure et l'Office municipal d'habitation de Paspébiac ont demandé l'autorisation de la Ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

**Attendu que** ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Nouvelle, de New Richmond, de Bonaventure et de Paspébiac un projet d'entente de regroupement des QUATRE (4) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**Attendu que** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**Attendu qu'**après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de New Richmond recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Nouvelle, de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, de l'Office municipal d'habitation de Bonaventure et de l'Office municipal d'habitation de Paspébiac suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

**ADOPTÉE**

299-10-18

**NOMINATION DE REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

De nommer monsieur Denis Gagnon à titre de représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de New Richmond.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1075-18 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 820-07 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur Jean Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1075-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et abrogeant le Règlement 820-07.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**SERVICE DES LOISIRS**

**300-10-18**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET DE RÉFECTION DE L'ARÉNA**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**Que** la Ville de New Richmond autorise la présentation du projet de réfection de l'aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;

**Que** soit confirmé l'engagement de la Ville de New Richmond à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**Que** la Ville de New Richmond désigne monsieur Stéphane Cyr, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**301-10-18**

**EMBAUCHE - CONCIERGE (OCCASIONNEL) - PISCINE BRUCE-RITCHIE**

**Considérant** le départ de M. Alain Guay qui agissait à titre de concierge (occasionnel) pour le Service des loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**De procéder** à l'embauche de M. Richard Hamel, à titre de concierge (occasionnel) pour la piscine Bruce-Ritchie, et ce, en date du 12 octobre 2018.

**ADOPTÉE**

**URBANISME**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**302-10-18**

**139, 7<sup>E</sup> AVENUE**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 139, 7<sup>e</sup> Avenue :

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.4 du Règlement de zonage 927-13 : accepter un angle de plus de 2° de la façade par rapport à la ligne de rue.



**Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 5 septembre 2018;**

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 5 septembre 2018;

**Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires** relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 139, 7<sup>e</sup> Avenue, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

**ADOPTÉE**

**303-10-18**

**144, 7<sup>E</sup> AVENUE**

**Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 144, 7<sup>e</sup> Avenue :**

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.4 du Règlement de zonage 927-13 : accepter un angle de plus de 2° de la façade par rapport à la ligne de rue.

**Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 5 septembre 2018;**

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 5 septembre 2018;

**Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires** relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 144, 7<sup>e</sup> Avenue, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

**ADOPTÉE**

**304-10-18**

**LOT 5 320 458**

**Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 5 320 458 :**

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.4 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que la résidence projetée soit implantée parallèlement aux lignes latérales du lot 5 320 458 plutôt qu'à l'avenue Leblanc, et ce, tel que prescrit.

**Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 12 septembre 2018;**

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 28 septembre 2018;

**Considérant** qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le lot 5 320 458, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

**ADOPTÉE**

**305-10-18**

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - 134-A, BOULEVARD PERRON OUEST**

**Considérant** les conditions suivantes à être respectées pour l'obtention d'un permis de construction pour les travaux à être entrepris au 134-A, boulevard Perron Ouest:

- Effectuer le branchement du bâtiment aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire domestique;
- Assurer la conservation et/ou la mise en valeur des matériaux de revêtement extérieurs, du recouvrement de la toiture de même que le type et la superficie des ouvertures et des ornements. Le bâtiment doit respecter l'aspect patrimonial du bâtiment d'origine, tel que défini et montré dans l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de New Richmond, à l'exception d'une issue additionnelle. Cette dernière doit alors se situer sur un mur qui ne donne pas sur la rue et s'intégrer à l'aspect du bâtiment d'origine à la satisfaction du Conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service de l'urbanisme à émettre le permis de construction pour les travaux du 134-A, boulevard Perron Ouest;

**D'autoriser** le maire et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la propriétaire (Danika Bernard Coull) et la Ville concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, relativement au Règlement 1070-18.

**ADOPTÉE**

**306-10-18**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PLAN DE LOTISSEMENT**

**Considérant** le projet de lotissement déposé pour une partie du lot 5 016 084 et une partie du lot 5 017 454 afin d'y prévoir une ouverture de rue;

**Considérant** le plan de lotissement préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, en date du 28 septembre 2018, sous le numéro S18-325;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et la greffière à signer tous les documents pertinents au plan de lotissement préparé par Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, en date du 28 septembre 2018 sous le numéro S18-325.

**ADOPTÉE**

**PLAN DE GESTION INTÉGRÉ DES ZONES CÔTIÈRES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**307-10-18**

**COMITÉ DE SUIVI DE LA RÉSERVE NATURELLE DE L'ESTUAIRE DE LA PETITE-RIVIÈRE-CASCAPÉDIA - NOMINATION DE REPRÉSENTANTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**De nommer** les personnes suivantes à titre de représentants afin de siéger au comité de suivi de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Petite-rivière-Cascapédia : Julie Coulombe, Nathalie Boissonnault ainsi que Charles Drouin-Lavigne.

**ADOPTÉE**

**AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05)**

**308-10-18**

**132. ROUTE 132 OUEST**

**Considérant** la demande d'émission de permis déposée pour un agrandissement et une réfection du revêtement extérieur de la façade avant au 132, route 132 Ouest

**Considérant** le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur réunion du 27 septembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour un agrandissement et une réfection du revêtement extérieur de la façade avant au 132, route 132 Ouest, tout en respectant la condition suivante :

- Sur la façade avant du lave-auto, la surface de tôle jaune devra être remplacée par du Maibec identique à celui utilisé sur le dépanneur et sur l'agrandissement de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**309-10-18**

**101, CHEMIN CAMPBELL**

**Considérant** la demande d'émission de permis déposée pour la modernisation de l'architecture extérieure du bâtiment situé au 101, chemin Campbell, et ce, suite à la demande de révision de décision du Conseil en septembre 2018;

**Considérant** le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur réunion du 27 septembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour la modernisation de l'architecture extérieure du bâtiment situé au 101, chemin Campbell, tout en respectant les conditions suivantes :

- Le demandeur devra fournir l'élévation finale de la fondation au-dessus du sol. Si celle-ci est supérieure à 90 cm, la partie excédentaire devra être recouverte des mêmes matériaux de recouvrement que la résidence;
- Le demandeur devra confirmer au directeur du Service de l'urbanisme la couleur et le type de matériaux parmi ceux proposés au comité.

**ADOPTÉE**

**310-10-18**

**154. BOULEVARD PERRON OUEST**

**Considérant** la demande d'émission de permis déposée pour le remplacement de l'affiche existante de l'Appétit Café pour la nouvelle du Namasthé Café;

**Considérant** le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur réunion du 27 septembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour le remplacement de l'affiche existante de l'Appétit Café pour la nouvelle du Namasthé Café.

**ADOPTÉE**

**TRAVAUX PUBLICS**

**311-10-18**

**AUTORISATION - APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN TRACTEUR AVEC SOUFFLEUSE À NEIGE**

**Considérant** la volonté du Conseil de faire l'acquisition d'un tracteur avec souffleuse à neige;

**Considérant que** le véhicule utilisé présentement n'est pas en bonne condition et que de nombreuses réparations sont nécessaires à son bon fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service des travaux publics à entreprendre les procédures d'appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'un tracteur avec souffleuse à neige.

**ADOPTÉE**

**SALLE DE SPECTACLES**

**312-10-18**

**SALLE DE SPECTACLES RÉGIONALE DESJARDINS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur de la culture à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère du Patrimoine canadien pour la Salle de spectacles régionale Desjardins dans le cadre du programme « Fonds du Canada pour la présentation des arts 2019-2020-2021-2022 ». Par le fait même, le maire et le directeur de la culture sont autorisés à signer tous les documents requis à cet effet.

**ADOPTÉE**

### **SERVICE INCENDIE**

313-10-18

### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

**Attendu que** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la Ville de New Richmond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la Ville de New Richmond prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure en conformité avec l'article 6 du Programme;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De présenter** une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

**ADOPTÉE**

314-10-18

### **AUTORISATION D'ACHAT - REMORQUE POUR TRANSPORT D'ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE**

**Considérant que** la Ville de New Richmond s'est doté d'un véhicule côte à côte pour le sauvetage en milieu forestier;

**Considérant que** suite à l'acquisition de cet équipement, la Ville souhaite obtenir une remorque qui servira pour le transport de ses équipements de sauvetage;

**Considérant** l'offre déposée par l'entreprise Pièces d'auto M.G.A. et Fils pour une remorque au montant de 15 587 \$, taxes en sus;

**Considérant que** la MRC de Bonaventure a octroyé un montant de 6 667 \$ pour cette acquisition et que le Service ambulancier de la Baie a émis une réponse verbale positive pour un montant supplémentaire de 11 254,15 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'acquisition d'une remorque pour le transport d'équipements de sauvetage pour le Service incendie auprès de l'entreprise Pièces d'auto M.G.A. et Fils au montant de 15 587 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le montant octroyé de 6 667 \$ par la MRC de Bonaventure ainsi que celui accepté par le Service ambulancier de la Baie de 11 254,15 \$.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Une contribuable s'informe de la date des travaux à être effectués sur le chemin Cyr, de la durée approximative ainsi que du nom de l'entrepreneur retenu.

Un contribuable demande un suivi concernant les travaux effectués au chemin sur le Rang 3 Est. Il signale que les fossés devraient être nettoyés à cet endroit.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 25.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière